



# Association STOP AMBROISIE

6 mai 2011

## Fiche de poste du référent ambroisie communal

### Profil des référents

Elu local  
Technicien, employé municipaux

### Missions

#### ≡ Prévention :

- Repérage systématique des parcelles infestées sur le territoire de la commune :
- Sur domaine public: Faire nettoyer. Etre exemplaire. Vérifier auprès de l'adjoint aux travaux que la clause ambroisie est bien inscrite aux contrats BTP. **Suivi** des travaux.
- alerter le CG si routes départementales infestées
- Sur domaine privé : alerter les propriétaires / exploitants des parcelles repérées, leur demander (par oral ou par écrit) de détruire leurs ambrosies conformément à l'arrêté préfectoral. **Suivi** des actions demandées.
- Etre le relais sur le terrain lorsqu'il y a des plaintes arrivées en Mairie ou en ARS
- Avoir un rôle de veille, de prévention et de conseil
- Faire appliquer l'Arrêté Préfectoral n° 01-1903 à l'aide de lettres de signalement ou, en cas de besoin, de mise en demeure et de procès verbaux.

#### ≡ Communication :

- sur son territoire, veiller à la gestion et à la diffusion de documents d'information sur l'ambroisie,
- mettre en place des actions de sensibilisation du public, des agriculteurs, des opérateurs de travaux, des gestionnaires de domaines publics...
- Utilisation du journal et du site web communaux.

Mairie de Saint Jean de Muzols 07300

[stop.ambroisie@gmail.com](mailto:stop.ambroisie@gmail.com)

[www.stopambroisie.com](http://www.stopambroisie.com)

### Temps de travail estimé

- Une réunion avec l'animateur de sa comcom en début de saison pour faire le point ½ jour
- Une réunion bilan fin septembre, début octobre ½ jour
- Contacts individuels avec l'animateur, entre juillet et septembre, si nécessaire
  
- Repérage exhaustif sur le terrain en juillet et septembre : 2 jours
- Relevés d'info sur le cadastre numérique 1 jour
- Contrôles sur le terrain en fonction des réponses aux interpellations. 2 jours
- Gestion du domaine public 1 jour
- Réponse aux plaintes en mairie : temps administratif + temps de visite pour constatation  
(au moins 2 visites par plainte : constat présence + constat destruction) 1 jour
- Bilan de la saison 1 jour

**Total estimé : entre 10 et 15 jours**